

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Saint Lubin des Joncherêts**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2018 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

11 Septembre 2018

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 22

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Etaient présents** : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - DELMOTTE - MOREAU - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - GRABOT - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE - COGAN -

**Absente** : M. - Mme AZEMARD - ALLAIN - KUNTZ - BAZIRE - GALANDON -

**Pouvoirs** : Mme AZEMARD à M. BRUNET – M. ALLAIN à Mme VIOLON – Mme KUNTZ à M. DELMOTTE - M. BAZIRE à M. PERCHERON -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme MOREAU a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, les dossiers suivants :  
=> Bail commercial « Le Maryland » - 1 Place de l'Eglise  
=> Agglomération du Pays de Dreux – Groupement de valorisation des Certificats à Economies d'Energie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Juin 2018.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 21 Juin 2018.

### **1/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 25 juin dernier.

### **2/ - Création de poste :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant :  
⇒ un poste d'ATSEM

### **3/ - ACM - vacances de Toussaint 2018 - créations de postes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'animateurs pour l'ACM durant la période des vacances scolaires de Toussaint 2018 :

- 2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### **4/ - Modification de la durée de service d'un agent :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuver la modification de durée de service hebdomadaire d'un agent, adjoint technique territorial de 25h à 35h à compter du 1er décembre 2018.

### **5/ - Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire, le montant de la participation aux frais de fonctionnement à réclamer aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Saint Rémy Sur Avre, comme suit :

- Ecole Maternelle            820,00 €
- Ecole Elémentaire :        580,00 €

### **6/ - Remboursement du sinistre du 16 Janvier 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 16 Janvier 2018 – choc par véhicule sur 2 barrières Rue de France, pour un montant de 476,48€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

**7/ - Remboursement frais d'huissier et avocat pour référé installation gens du voyage à l'Étang du Parc du 31 Mai au 10 juin 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre d'un montant de 1163,00 € représentant la prise en charge des honoraires de l'avocat ainsi que les frais d'huissier, dans la limite du barème contractuel de notre assurance « protection juridique », dans le cadre de l'assignation en référé, suite à l'installation de caravanes de la communauté des gens du voyage, du 31 Mai au 10 Juin 2018 sur le terrain de l'Étang du Parc.

**8/ - Produits irrécouvrables :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, sur le budget principal et sur le budget eau, les sommes relatives aux recouvrements qui n'ont pu être effectués.

**9/ - Décision modificative :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget du service de l'eau.

**10/ - Bail commercial « Le Maryland » - 1 Place de l'Église :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail commercial au 1 Place de l'Église, avec M. Mme WU.

**11/ - Agglomération du Pays de Dreux – Groupement de valorisation des Certificats à Economies d'Énergie « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'application du règlement d'intervention relatif au groupement de valorisation des Certificats à Economies d'Énergie (CEE) « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

**\* INFORMATIONS :**

Crue de l'Avre - inondations du 13 juin : Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié au JO le 15 Août 2018.

- RN154 / RN 12 : La DREAL nous a adressé l'annexe 4 au décret de déclaration d'utilité publique – mise en compatibilité du PLU de Saint Rémy Sur Avre .Ce document sera intégré à notre dossier de PLU pour lequel une enquête publique se déroulera dans les semaines à venir qui permettra d'arrêter définitivement notre PLU.

- Piste cyclable : Afin de circuler à vélo en toute sécurité, notamment pour se rendre au complexe aquatique « Aggloocéane » et au collège Jean Claude Dauphin, une piste cyclable sera aménagée. Le cheminement se fera par les abords d'OSCAR et se poursuivra sur la Rue des Prés afin d'éviter la circulation de la Rue Eugène Raymond et de la Rue de Nonancourt.

- Dans le cadre des contractualisations avec l'Europe, l'Agglomération du Pays de Dreux met à disposition, à titre gratuit, auprès du Syndicat d'Initiative, 2 vélos à assistance électrique.

- Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, il a signé auprès du GIP RECIA, l'avenant n°1 à la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat – extension du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au représentant de l'Etat dans le département.

Consultations :

- Consultation rénovation et éclairage – terrain de foot n° 2 :

Le Maire informe l'assemblée de la consultation en procédure adaptée lancée pour les travaux de rénovation et éclairage du terrain de foot n° 2.

Date de publication le 22 mai 2018 sur la plateforme de l'AM28 et au BOAMP n° 18-68999

Date de réception des offres le 14 juin 2018 – 12 h 00

Nombre d'enveloppes : 1

L'entreprise INEO (Lot 1 éclairage et mâts) a été retenue pour un montant de 74 500.00 € HT.

Les lots 2 Equipements sportifs et 3 réfection de la pelouse ont été déclarés infructueux.

- Consultation travaux d'extension de la salle de musculation :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une nouvelle consultation a été relancée pour le lot 7 – sol sportif – marché de travaux d'extension de la salle musculation.

Nombre d'enveloppes : 2 offres

Entreprise REVNOR

Entreprise COLLIOT

Suite à l'analyse des offres effectuée par notre maître d'œuvre, il a été décidé de retenir :

L'entreprise REVNOR pour un montant de 11 000.00 € HT pour un revêtement de 30 mm.

- Consultation branchements plomb :

Le Maire informe que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux de renouvellement de branchements eau potable.

Nombre d'enveloppes : 4 offres

Entreprise Villedieu Frères

Entreprise SONOTER

Entreprise ACE

Entreprise ACM TP

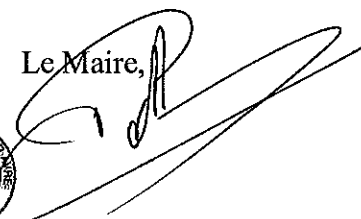
Suite à l'analyse des offres effectuée par notre maître d'œuvre, il a été décidé de retenir :

L'offre de ACM TP pour un montant de 70 886.00 € HT soit 85 063.20 € TTC

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 21 Septembre 2018**

Le Maire,  
  
  
Patrick RIEHL